

**REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 03 AVRIL 2017**

L'an deux mille dix-sept, le 03 avril à 20 heures 30, le conseil municipal de la commune de VAL SURAN, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de M. BRIDE Frédéric, Maire de la commune de VAL SURAN.

Date de convocation du Conseil Municipal :	27 mars 2017
Affichage le :	7 avril 2017
Nombre de membres en exercice : 37 Nombre de présents : 28	PRESENTS : Frédéric BRIDE, Jean-Louis BRIDE, Josiane CARRETIÉ, Michel BOUQUEROD, Adrien BAVOUX, Mickaël BERTARINI, Bernard BOUVARD, Marie-France BOUVIER, Gilbert BRUN, Christian BUGNOD, Jean-Dominique BUFFARD, Gérard CARRAZ, Guy DUCHENE, Cédric FAYE, Jean-Jacques IONI, André JENOUDÉ, Liliane LAZZAROTTO, Thierry LEBRETON, Louis PARSUS, Valérie ROUX, Claude ROZ, Serge PIOTTON, Sébastien TRASSAERT, Patrick LE LOUP, Jacques POMIES, Frédéric GIBAUD, Edwige CALLAMAND, Roland CHAPUIS
Absents :	
Absents excusés :	Thierry BARRON, Eric BULLE, Jean-Luc BERNARD, Roger NICOLLET, Nathalie BARTELET, Roger BLANCHOU, Cédric NICOD Rosamund LOVE a donné procuration à Guy DUCHENE Jean-François MARTY a donné procuration à Thierry LEBRETON
Secrétaire de séance :	Claude ROZ

Monsieur le Maire demande à l'assemblée de rajouter un point à l'ordre du jour :

- ONF : Assiette et destination des coupes pour l'exercice 2017

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité de rajouter ce point à l'ordre du jour

Approbation du dernier conseil municipal

OBJET :	ONF : Assiette et destination des coupes pour l'exercice 2017
	Délibération N°93-2017-03-04

Monsieur le Maire explique la demande de la part de l'ONF pour approuver le projet de délibération concernant l'assiette et destination des coupes pour l'exercice 2017 sur la commune déléguée de St Julien. Les coupes sont identifiées comme suit :

Destination des coupes et des produits de coupes :

- Feuillus bloc et sur pied : 16af
- Résineux sur pied à la mesure : 1ar à 4ar

Affouage :

- Parcelles 11j et 16 af

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal à l'unanimité :

ACCEPTÉ de valider la délibération proposée par l'ONF

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document afférent à ce dossier

OBJET :	Indemnités des élus
	Délibération N°94-2017-03-04

Monsieur le Maire expose aux conseillers que l'indice servant de base au calcul des indemnités à changer en début d'année 2017. L'indice 1015 a été remplacé par l'indice 1022, et cet indice sera à nouveau changé en 2018.

Du fait de cette évolution, les délibérations des indemnités d'élus faisant référence à l'indice 1015 ne sont plus valables, il convient de reprendre une délibération en mentionnant l'indice brut terminal de la fonction publique, ainsi il ne sera pas nécessaire de reprendre une délibération en 2018 lorsque l'indice 1022 changera.

Après la connaissance des conseillers présents le montant « maximum » des indemnités de fonction des élus locaux fixées selon l'article L.2123-24 du CGCT pour les communes entre 500 et 999 habitants pour les indemnités du Maire et des Adjointes. Concernant l'indemnité des Maires-Délégués, celle-ci sera fixée en fonction de la state de population de moins de 500 habitants.

Maire et adjoints :

Indemnité mensuelle allouée à	Fonction	Taux maximal (en % de L'indice brut terminal de la fonction publique)	Indemnité brute mensuelle en € Valeur Juillet 2016	Date d'effet
Frédéric BRIDE	Maire	31	1185.53	20 janvier 2017
4 ^{ème} au 7 ^{ème} adjoints	adjoint	3.17	121.23	20 janvier 2017
8 ^{ème} adjoint	adjoint	7.59	290.26	20 janvier 2017
9 ^{ème} au 12 ^{ème} adjoints	adjoint	3.17	121.23	20 janvier 2017

Maires délégués :

Indemnité mensuelle allouée à	Fonction	(en % de L'indice brut terminal de la fonction publique)	Indemnité brute mensuelle en € Valeur Juillet 2016	Date d'effet
Jean-Louis BRIDE	Maire délégué	17	650.13	01 janvier 2017
Josiane CARRETIÉ	Maire délégué	17	650.13	01 janvier 2017
Michel BOUQUEROD	Maire délégué	17	650.13	01 janvier 2017

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal :

ACCEPTE à l'unanimité l'indemnité de Monsieur le Maire et des Maires-Délégués

ACCEPTE à l'unanimité l'indemnité de Monsieur André JENOUDÉ

ACCEPTE à l'unanimité l'indemnité des Adjointes

ALLOUE les indemnités de fonction

D'INSCRIRE les crédits nécessaires au budget communal

OBJET :	Achats de tondeuse et benne tracteur
	Délibération N° 95-2017-03-04

Monsieur le Maire expose la nécessité d'acheter une tondeuse ainsi qu'une benne

Après étude des devis et,

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité:

Décide l'achat d'une tondeuse et d'une benne à JURA MOTOCULTURE pour la somme de 3 058.00 € TTC conforme au devis présenté

OBJET :	Admission non valeurs
	Délibération N° 96-2017-03-04

Des titres de recettes sont émis à l'encontre d'usagers pour des sommes dues sur le budget principal. Certains titres restent impayés malgré les diverses relances du Trésor Public. Monsieur le Maire propose l'admission en non valeur des recettes suivantes :

N° Titre	Désignation	Montant
175 - 2012	Taxe d'affouage hiver 2011 2012	65.00€
237 - 2012	Location du chapiteau de décembre 2011	357.00€
372 - 2013	Location du logement 11a de novembre 2013	17.69€

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité:

- ACCEPTE** l'admission en non valeur des recettes énoncées ci-dessus pour un montant total de 439.69€
- AUTORISE** le Maire à émettre le mandat correspondant.
- INSCRIT** au budget 2017 les crédits nécessaires au compte 6541

OBJET :	Remboursement frais téléphonique : personnel communal de St Julien

Les agents techniques de la commune déléguée de St Julien se servent de leur téléphone portable personnel pour correspondre avec les différents services. Après réflexion, le conseil municipal demande à Monsieur le Maire d'effectuer des recherches auprès des différents fournisseurs de téléphonie. Les membres de l'assemblée proposent que se soit la mairie qui fournisse l'abonnement et le téléphone aux agents techniques.

Ce point sera remis à l'ordre du jour pour un prochain conseil.

OBJET :	Etude devis défibrillateurs
	Délibération N°97-2017-03-04

Rapporteur Madame Valérie ROUX

Madame Valérie ROUX présente les différents devis pour l'acquisition de défibrillateurs sur les communes déléguées de St Julien et Villechantria. Quatre devis ont été demandés à quatre sociétés différentes. Après consultation, il convient de sélectionner le devis de la Ste ROMAND-SECRETANT, pour les raisons suivantes :

- Cette société est située sur la commune déléguée de St Julien
- En cas de problème, les interventions se feront immédiatement
- Le produit proposé «Schiller» est compatible avec les matériels des pompiers

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- ACCEPTE** le devis de la Ste ROMAND-SECRETANT pour un montant de 3 478.58 € pour les deux
- AUTORISE** le Maire à signer tous documents afférents à ce dossier.
- INSCRIT** au budget 2017 les crédits nécessaires au compte 2188

OBJET :	Budget primitif « Principal »
	Délibération N° 98-2017-03-04

Le budget a été présenté et voté à l'unanimité ainsi

Equilibre en fonctionnement à 1 224 614 euros
Equilibre en investissement à 631 484 euros

OBJET :	Budget primitif « Gymnase »
	Délibération N° 99-2017-03-04

Le budget a été présenté et voté à l'unanimité ainsi
 Equilibre en fonctionnement à 0 euros
 Equilibre en investissement à 75 598 euros

OBJET :	Budget primitif « lotissement le Pelon II » de la commune déléguée de St Julien
	Délibération N°100-2017-03-04

Le budget a été présenté et voté à l'unanimité ainsi
 Equilibre en fonctionnement à 303 833 euros
 Equilibre en investissement à 289 829 euros

OBJET :	Budget primitif « lotissement la Combe Merbey » de la commune déléguée de Villechantria
	Délibération N°101-2017-03-04

Le budget a été présenté et voté à l'unanimité ainsi
 Equilibre en fonctionnement à 53 174 euros
 Equilibre en investissement à 46 612 euros

QUESTIONS DIVERSES

Monsieur Claude ROZ va organiser le déroulement du 08 mai 2017. Le défilé partira devant la médiathèque.

Le camping St Julien commune déléguée va bientôt ouvrir, il convient de recruter un gérant à raison de 24 heures par mois.

Monsieur le Maire fait un état des emprunts au CRCA,

Afin de pouvoir rénover le toit de la médiathèque, il convient de demander à EDF le gainage des fils électriques

Le devis pour la réfection des peintures du mur sud de la Mairie est annoncé pour la somme de 4 950.00 € hors échafaudage. Les conseillers demandent que d'autres devis soient demandés.

Une réunion en fin de mois aura lieu avec la semcoda, il sera donc donné le prix du m2 aux commerçants.

Réunion des adjoints le 18 avril à 18h00

Réunion du prochain conseil municipal le 24 avril 2017

*L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 heures 30.
 Les délibérations sont consultables en Mairie, aux heures d'ouverture du Secrétariat, le mardi-mercredi-jeudi et samedi de 10 heures à 12 heures.*

